



# Le protocole sur le travail forcé entre en vigueur pour la Suisse

**Berne, 28.09.2018 - Le protocole de l'Organisation internationale du travail (OIT) relatif à la convention sur le travail forcé entre en vigueur le 28 septembre 2018 pour la Suisse. Il renforce le cadre juridique international dans la lutte mondiale contre le travail forcé et la traite des êtres humains. Le SECO organise une manifestation thématique sur la question.**

Le protocole adopté en 2014 par l'OIT contient des mesures contraignantes en vue de l'élimination du travail forcé sous toutes ses formes et, en particulier, pour lutter contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail. Il modernise la convention sur le travail forcé ou obligatoire entrée en vigueur en 1930 et ratifiée par la Suisse en 1940.

Les mesures comportent des engagements à la prévention et à la poursuite pénale de la traite des êtres humains, à la protection des victimes et à l'amélioration de la coopération nationale et internationale dans la lutte contre ce phénomène. D'après les estimations de l'OIT, 25 millions de personnes dans le monde sont aujourd'hui touchées par le travail forcé.

Le 15 novembre 2018, le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) organisera un échange avec les partenaires sociaux suisses, à l'occasion de cette entrée en vigueur, et proposera aux représentants intéressés issus de l'économie privée, un atelier sur la traite des êtres humains et l'exploitation par le travail dans les chaînes de création de valeur mondialisées.

---

**Adresse pour l'envoi de questions**

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO  
Holzikofenweg 36  
CH-3003 Berne  
tél. +41 58 462 56 56  
fax +41 58 462 56 00

---

## Auteur

Secrétariat d'Etat à l'économie  
<http://www.seco.admin.ch>

Dernière modification 31.08.2018

## Contact

### Demandes de medias

Veuillez adresser vos demandes de medias écrites à [medien@seco.admin.ch](mailto:medien@seco.admin.ch)

### Cheffe de la Communication et porte-parole

Antje Baertschi  
tél. +41 58 463 52 75  
fax +41 58 462 56 00  
[Courriel](#)

### Chef suppléant de la Communication et porte-parole

Fabian Maienfisch  
tél. +41 58 462 40 20  
fax +41 58 462 56 00  
[Courriel](#)

### Abonnement aux news

<https://www.seco.admin.ch/content/seco/fr/home/seco/nsb-news/medienmitteilungen-2018.msg-id-72327.html>